

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi 25 septembre, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Agincourt, se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément à l'article L.122.10 du Code des Communes.

Etaient présents : MM les conseillers Municipaux : CONRAUX Jean, CREUZEL Christophe, DELHOMENIE Alexandre, DROUVILLE Marc, FRANCIN Pierre-Yves, LAPOINTE Denis, LIEBER Olivier, LOVO Philippe, PARIS Christelle, REIGNIER Benoît, THIRIET Cyril formant la majorité des membres en exercice.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Denis LAPOINTE, Maire.

Madame Christelle PARIS a été désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Nomination des représentants au sein de MMD54
- Désignation des représentants à la Commission des Impôts Directs de la Communauté de Communes
- Conventions de remplacement de la secrétaire de mairie titulaire
- Mise en place des commissions
- Informations diverses

2020-25 / DESIGNATION DES REPRESENTANTS à la MMD54

Dispositif Actes : Institutions et Vie Politique – Délégation de représentants- 5.3.

Le conseil municipal,

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que :

« Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé Agence Technique Départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »

Vu la délibération du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle en date du 24 juin 2013 approuvant la création d'un établissement public administratif

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2017 décidant son adhésion à MMD 54 et approuvant les statuts

Considérant l'article 5 des dits statuts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Denis LAPOINTE comme son représentant titulaire à MMD 54 et Monsieur Pierre-Yves FRANCIN comme son représentant suppléant,
- D'autoriser le Maire à signer les marchés de prestation formalisant les accompagnements de MMD 54.

2020-26 / DESIGNATION DE REPRESENTANTS à la CIID de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné

Dispositif Actes : Institutions et Vie Politique - Délégation de représentants- 5.3.

La commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers (article 1504 du code général des impôts) ;
- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Considérant que le code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés soumises de plein droit ou sur option au régime fiscal de l'article 1609 nonies C, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres :

- le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- et 10 commissaires titulaires.

Considérant que le conseil communautaire doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- de 10 commissaires en nombre double (soit 10 +10) ;
- de 10 commissaires suppléants en nombre double (soit 10 + 10) ;

Considérant que Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- être âgés de 18 ans révolus ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou d'un commun membre ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté de communes de Seille et Grand Couronné

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Le conseil communautaire de Seille Grand Couronné, par délibération n°17-09-2020 a approuvé le renouvellement de la CIID. Il convient désormais que le conseil municipal propose deux personnes susceptibles de devenir commissaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré
Propose les personnes désignées ci-dessous :

Titulaire : REIGNIER Benoît

Suppléant : THIRIET Cyril

Voté à l'unanimité

2020-27/CONVENTION REMPLACEMENT SECRETAIRE TITULAIRE

Dispositif Actes : Commande Publique-Autres types de contrats-1.4.

Vu l'absence pour maladie de la secrétaire titulaire,

Afin d'assurer la continuité de service, le Maire propose de signer une convention avec deux secrétaires par intérim qui ont leur propre structure :

- Auto-Entreprise Valérie STREHLEN
- Auto- Entreprise Solange PIERRE

Elles assureront les travaux de secrétariat et de comptabilité et factureront mensuellement le nombre d'heures effectuées.

Les conventions prennent effet rétroactivement au 1 septembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de M. le Maire

Voté à l'unanimité

2020-28 /DESIGNATION DES MEMBRES COMMISSIONS COMMUNALES

Dispositif Actes : Institutions et Vie Politique - Délégation de représentants- 5.3.

Le Conseil Municipal décide de créer les commissions communales suivantes et d'en désigner les membres :

Commission Communication : Christophe CREUZEL, Christelle PARIS, Philippe LOVO

Commission Location Agricole : Marc DROUVILLE , REIGNIER Benoit

Commission Affouages : Cyril THIRIET, Christelle PARIS

Commission Sécurité Stationnement : Jean CONRAUX, Philippe LOVO, Marc DROUVILLE, Benoit REGNIER, Pierre-Yves FRANCIN

Commission Sentiers Randonnée et Ecologie : Christelle PARIS, Christophe CREUZEL, Benoît REGNIER, Jean CONRAUX

Commission Sports : Philippe LOVO, délégué aux sports

Commission Temps Libre, Associations, CCAS : Christelle PARIS, Christophe CREUZEL, Cyril THIRIET

Commission Budget : Pierre-Yves FRANCIN, Olivier LIEBER , Benoît REGNIER, Marc DROUVILLE

Commission Travaux : Marc DROUVILLE, Cyril THIRIET, Alexandre DELHOMENIE, Olivier LIEBER, Christophe CREUZEL, Benoît REGNIER

Voté à l'unanimité

2020-29 /NOMINATION MEMBRE TITULAIRE ET MEMBRE TITULAIRE CLECT

Dispositif Actes : Institutions et Vie Politique - Délégation de représentants- 5.3.

Rappel sur le rôle de la commission : la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) procède à l'évaluation des charges des compétences transférées, afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes à ses communes membres (article 1609 nonies C IV du Code général des impôts). Elle rend ses conclusions lors de l'adoption de la cotisation foncière des entreprises unique (ex taxe professionnel unique) par l'établissement public de coopération intercommunale et lors de chaque transfert de compétence et de charges ultérieures.

La Commission Locale d'évaluation des transferts de charges à été créée par le Conseil Communautaire qui en a détermine la composition à la majorité des deux tiers.

Chaque commune doit disposer d'au moins un représentant. Il revient ensuite à chaque conseil municipal de procéder, parmi ses membres, à la désignation de ses représentants au sein de la CLETC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **NOMME** les personnes suivantes membres de la CLETC :

Titulaire : Denis LAPOINTE 7 rue Jules Rougieux 54770 AGINCOURT	Suppléant : Benoit REIGNIER 7, rue Raymond Poincaré 54770 AGINCOURT
---	---

INFORMATIONS DIVERSES :

1. Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant à la Commission Liste électorale :

Titulaire : Christophe CREUZEL

Suppléant : Pierre-Yves FRANCIN

2. Proposition de titularisation d'Arnaud FERVEUR à l'issue de son contrat validée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

N°	Objet	Classification	Nomenclature
2020-25	Désignation représentants à la MMD54	Institutions et Vie Politique – Désignation de représentants	5.3.
2020-26	Désignation de représentants à la CIID de la Communauté de Communes	Institutions et Vie Politique– Désignation de représentants	5.3.
2020- 27	Convention remplacement secrétaire titulaire	Commande publique- Autres types de contrats	1.4
2020-28	Désignation des membres des commissions communales	Institutions et Vie Politique– Désignation de représentants	5.3
2020-29	Nomination membre titulaire et suppléant CLECT	Institutions et Vie Politique– Désignation de représentants	Institutions et Vie Politique– Désignation de représentants

SIGNATURES

Denis LAPOINTE	Marc DROUVILLE	Olivier LIEBER	Jean CONRAUX
Alexandre DELHOMENIE	CREUZEL Christophe	Philippe LOVO	Christelle PARIS
FRANCIN Pierre-Yves	Benoît REIGNIER	Cyril THIRIET	